

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint Germain-sur-Ay

**Extrait du registre
des Décisions
du Maire**

DECISION DU MAIRE N° 2023-111

Objet : 1 – COMMANDE PUBLIQUE
1.6 – Maîtrise d'Œuvre

Le Maire,

- VU, La Délibération n° 2020-05-06 du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal décide de déléguer à M. Le Maire la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget et que le montant du marché est inférieur à 90 000 € HT,
- VU, La proposition d'avenant n°1 au marché de travaux pour le marché « Travaux d'Aménagements VRD d'une aire de Camping-Cars, d'une micro-station-service et le déplacement des PAV en entrée du secteur de la plage » pour le lot travaux de terrassements, par la société Entreprise LEHODEY TP,

DECIDE

Article unique : de signer l'avenant n°1 du lot travaux de terrassements, par la société Entreprise LEHODEY TP, pour une moins-value sur la tranche ferme d'un montant de – 18 518,76€ HT, portant le montant du marché public de travaux de ce lot à 272 418,48 € HT et une plus-value pour la tranche optionnelle +18 508,80€ HT portant le montant du marché public de travaux pour la tranche optionnelle à 212 571,56 € HT ;

Fait à Saint-Germain-sur-Ay,
Le 13 Novembre 2023,
Le Maire,
Christophe GILLES



Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité le (cf. visa du contrôle de légalité) ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.